

ÉLECTION DP DU 13 AU 16 DÉCEMBRE À 9H

AVEC LES SALARIÉS, POUR LES SALARIÉS

QU'EST-CE QU'UN DÉLÉGUÉ DU PERSONNEL ?



ERIC SYLARD - DSC

Le rôle des délégués du personnel est de représenter les salarié(e)s auprès de l'employeur et lui faire part de l'ensemble des réclamations en termes d'application de la réglementation du travail (code du travail, convention collective, salaires, durée du travail, hygiène et sécurité...).

Les délégués du personnel sont également présents pour assister les salarié(e)s en cas de procédure disciplinaire.



LES DEVOIRS DU DELEGUE DU PERSONNEL



ALEXANDRE RAMON
DSCA

Les délégués ont le devoir d'alerter l'employeur en cas d'atteinte injustifiée aux droits du personnel, à leur santé ou aux libertés individuelles.

Ils ont également la responsabilité de saisir l'inspection du travail de toute plainte d'un(e) salarié(e) sur l'application du droit du travail.

POURQUOI VOTER POUR LA CGT (ET PAS UN AUTRE SYNDICAT)



JEAN-PIERRE VIAUD
DSCA

Totalement indépendante de l'employeur, la CGT est la première organisation syndicale chez JCDecaux.

Il est plus qu'indispensable que vous puissiez vous appuyer sur un syndicat affirmant clairement son parti pris pour tous les salarié(e)s.

Pour la CGT, un(e) salarié(e) est avant tout une personne qui doit être respectée en tant qu'être humain, dans son intégrité et sa dignité, pour son savoir, pour son expérience, et être entendue dans ses appréciations et ses idées.



LA CGT C'EST LA GARANTIE D'UNE RÉELLE DÉFENSE DE VOS INTÉRÊTS

LA CGT C'EST AUSSI



ERIC SYLARD - DSC

L'oreille dont vous pourriez avoir besoin quelles que soient vos préoccupations.

Le conseil dont vous pourriez avoir besoin en cas :

- de litige,
- de souffrance au travail (harcèlement, discrimination, oppression...),
- de formation professionnelle,
- de mutation ou évolution de carrière,
- de questionnements liés à vos contrats de travail (ou avenant), à vos objectifs ou tout simplement à vos droits.

Le défenseur dont vous pourriez avoir besoin quelle que soit l'instance concernée (Comité d'Entreprise, Délégués du personnel, CHSCT) ou au tribunal avec l'appui de l'un de nos avocats.

La garantie d'un suivi de la défense de vos intérêts.



L'ACTION DES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL



JEAN-PIERRE VIAUD
DSCA

Au travers de cas individuels ou collectifs, les délégués du personnel formulent des questions plus générales, notamment sur l'organisation du travail. Leur rôle consiste à ramener à une question collective des points qui sont bien trop souvent traités par l'employeur comme des problèmes personnels ou relationnels.

Même si les délégués du personnel n'ont pas vocation à se transformer en redresseurs de torts, ils doivent pointer la responsabilité de l'employeur afin que ce dernier mette fin à toute situation anormale ou illégale.

En tout état de cause, l'employeur reste responsable de la santé et de la sécurité de ses salarié(e)s.

POURQUOI IL EST IMPORTANT D'ALLER VOTER



ALEXANDRE RAMON
DSCA

Voter pour une liste syndicale, ce n'est pas voter pour « s'affilier » à tel ou tel syndicat, c'est simplement reconnaître l'utilité des syndicats pour les salarié(e)s, notamment par leurs connaissances en droit du travail et par le soutien apporté en cas de besoin.

Les délégués du personnel sont les porte-parole des salarié(e)s !

TIREZ LA BONNE CARTE
VOTEZ CGT